



DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

communiqué

No: 69
No.:

DIFFUSION: POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
RELEASE: LE 1^{ER} OCTOBRE 1979

FOR IMMEDIATE RELEASE
OCTOBER 1, 1979

WEST TO EAST OIL PIPELINE

.. The Secretary of State for External Affairs, Flora MacDonald, today released the attached aide-mémoire which was delivered in Washington, D.C. on September 28, 1979.

* * *

OLEODUC OUEST-EST

.. Le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, Flora MacDonald, a aujourd'hui mis en circulation l'aide-mémoire ci-joint, remis le 28 septembre 1979 à Washington, D.C.

AIDE-MEMOIRE

In its aide-memoire of February 28, 1979 the US Government requested an expression of Canadian views and preferences regarding various proposals for transporting Alaskan and other crude oil to the US Northern Tier and other inland states. This information was requested pursuant to US legislation, Title V of the Public Utilities Regulatory Act of 1978, which empowers the President to approve a delivery system and provides for expeditious processing of all applications for such systems.

The Canadian Government cannot, of course, make any final decisions until completion of National Energy Board consideration of the applications now before it, on which hearings are scheduled to commence on October 2, 1979.

As the US Government will be aware, a major pre-occupation of the Canadian Government is the environmental risk associated with crude-carrying tanker traffic off the West Coast of Canada and into the waters of Juan de Fuca Strait and Puget Sound. This concern relates to the current levels of such traffic as well as to the prospect of its increase resulting either from increased Alaskan or increased off-shore crude. The Canadian Government's objective, therefore, must be to minimize the risk of environmental damage on the West Coast from oil tanker traffic and to seek means whereby current risks, including those in the sensitive inner waters of Juan de Fuca Strait and Puget Sound, may if possible be reduced.

With these considerations in mind, the Canadian Government strongly opposes the Kitimat option and has a clear preference for the Foothills overland option because it would reduce the number of tankers travelling along the West Coast.

AIDE-MEMOIRE

Dans son aide-mémoire du 28 février 1979, le Gouvernement des Etats-Unis a prié le Canada de lui faire connaître ses vues et ses préférences au sujet des divers projets pour le transport du pétrole de l'Alaska et d'ailleurs vers les Etats de la bande septentrionale et d'autres Etats situés à l'intérieur des terres. Ces renseignements étaient nécessaires en vertu de la loi américaine, plus précisément le chapitre V du Public Utilities Regulatory Act de 1978, qui autorise le Président à approuver un réseau de distribution et qui prévoit l'instruction dans les meilleurs délais de toutes les demandes de construction de systèmes de ce genre.

Le Gouvernement du Canada ne peut évidemment pas prendre de décision finale avant que l'Office national de l'énergie n'ait terminé l'examen des demandes qui lui ont été adressées et à propos desquelles les audiences doivent débiter le 2 octobre 1979.

Le Gouvernement des Etats-Unis n'ignore pas que le Gouvernement du Canada se préoccupe tout spécialement des risques écologiques que présente le trafic des navires-citernes transportant du pétrole brut au large de la côte ouest du Canada et dans les eaux des détroits Juan de Fuca et Puget. Sa préoccupation porte sur la densité actuelle du trafic ainsi que sur son intensification éventuelle par suite du transport d'une plus grande quantité de brut d'Alaska ou de brut off-shore. Le Gouvernement du Canada a donc pour objectif de réduire au minimum les risques de dégâts écologiques sur la côte ouest que présente le trafic des pétroliers et de chercher les moyens par lesquels il est peut-être possible de diminuer les risques actuels, y compris ceux auxquels sont exposées les eaux intérieures des détroits Juan de Fuca et Puget, connues pour la fragilité de leur écologie.

Considérant ce qui précède, le Gouvernement du Canada s'oppose fermement au projet Kitimat et préfère nettement le projet terrestre Foothills parce que ce dernier diminuerait le nombre de pétroliers dans les eaux de la côte ouest.